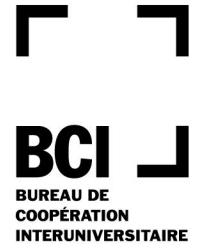


La reconnaissance des acquis à l'université et l'admissibilité à l'aide financière aux études



544 - Accessibilité financière aux études et conditions pour favoriser la réussite étudiante en enseignement supérieur : partage de savoirs scientifiques et expérientiels

ACFAS

14 mai 2024

Daniel Laurin

Conseiller

Affaires académiques, recherche et innovation



Présentation

1. Contexte
2. La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) à l'université
3. La RAC, accessibilité, persévérance et diplomation
4. L'impact sur l'aide financière pour étudiantes et les étudiants en contexte de RAC
5. Pistes de solution

Conclusion

1. Contexte

Le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS, 2022), estime que 93% des 450 600 emplois qui seront créés au Québec de 2021 à 2031 seront considérés hautement qualifiés, c'est-à-dire nécessitant un diplôme d'études collégiales ou universitaires.

- Il devient primordial d'augmenter non seulement le niveau de formation des plus jeunes, mais aussi de la population adulte active ou qui désire effectuer un retour aux études.
- Les universités québécoises doivent offrir des incitatifs pour augmenter l'accessibilité aux études supérieures, mais également proposer des mesures qui favorisent la réussite et la diplomation.

1. Contexte (suite)

Mesures visant à soutenir le développement et la promotion de la RAC dans le réseau universitaire québécois.

- Le financement de la RAC universitaire par le MELS (depuis mai 2023);
- La mise en place du *Service de soutien interuniversitaire pour la reconnaissance des acquis* (SSIRAC) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

2. La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) à l'université

La RAC est un processus qui permet de reconnaître les acquis d'apprentissage d'une personne, correspondants à ceux visés par le référentiel d'un programme d'études.

1. Reconnaissance d'acquis scolaires sur la base d'ententes préétablies entre établissements d'enseignement (ex. : passerelles DEC-BAC);
2. Reconnaissance d'acquis scolaires, développés dans d'autres établissements d'enseignement supérieur;
3. Reconnaissance d'acquis extrascolaires, réalisés dans les sphères de vie personnelle, citoyenne ou professionnelle.

La RAC peut aussi être utilisée pour des fins d'admission, pour une personne qui ne satisfait pas aux exigences ou aux critères d'admission dans un programme d'études.

3. RAC, accessibilité, persévérance et diplomation

La RAC a un impact positif sur le cheminement scolaire des personnes étudiantes en termes d'accessibilité, de persévérance et de diplomation.

Tableau 1 : Diplomation (six ans après l'inscription) dans un programme de baccalauréat en fonction du nombre de crédits reconnus en RAC (DARI, 2009)

Nombre de crédits obtenus en RAC	% obtention du diplôme de baccalauréat
Aucun crédit	68 %
Entre 1 et 15 crédits	76 %
Entre 16 et 60 crédits	82 %
Plus de 60 crédits	92 %

3. RAC, accessibilité, persévérance et diplomation (suite)

Une recension des écrits menée pour le compte du BCI confirme cette tendance :

« ...l'attribution de crédits par validation d'acquis de l'apprentissage non formel ou informel est associée à une probabilité plus élevée de diplomation.

Les adultes qui ont obtenu un certain nombre de crédits en début ou en cours de parcours scolaire complètent davantage le programme d'études que ceux qui n'en ont pas demandé et obtenu ». (Bélisle, R., Supeno, S. et Mottais, E, 2022)

4. Impact sur l'aide financière pour les étudiantes et étudiants en contexte de RAC

- Le cadre réglementaire collégial statue que les personnes candidates à la RAC n'ont pas un statut étudiant (fréquentation scolaire).

Cette mesure est en cohérence avec le fait que la démarche de RAC proposée dans le réseau collégial se déroule en marge des activités officielles de formation ou de formation continue.

- Les personnes candidates à la RAC en milieu collégial ne peuvent donc pas bénéficier du Programme d'aide financière (AFE) du MES, dont les règles d'admissibilité reposent sur la fréquentation scolaire à temps plein, réputé aux études à temps plein ou à temps partiel.

4. Impact sur l'aide financière pour les étudiantes et étudiants en contexte de RAC (suite)

- En contexte universitaire, la RAC s'adresse exclusivement aux étudiant.es inscrites dans un programme d'étude (ayant un statut de fréquentation scolaire).
- Le passage du statut de fréquentation scolaire temps de plein à temps partiel, en raison d'un cheminement en RAC (au lieu du suivi d'un ou de plusieurs cours dans un trimestre donné) est possible.
- Si la RAC contribue à réduire le nombre de crédits inscrits sous le seuil requis pour le maintien du statut d'études à temps plein, elle aura un impact sur l'admissibilité des personnes au programme d'AFE ou sur le calcul de l'aide accordée.

4. Impact sur l'aide financière pour les étudiantes et étudiants en contexte de RAC (suite)

- Selon les règles de l'AFE (MES), seuls les *crédits inscrits* sont pris en compte pour la détermination du statut de fréquentation scolaire (les abandons ne sont pas calculés dans les crédits inscrits).
- Tous les crédits obtenus par la RAC, soit par le biais de passerelles DEC-BAC, la RA scolaire et la RAC extrascolaire ne sont pas pris en compte dans ce calcul.
- Pour les bourses Perspective Québec, les règles en vigueur stipulent explicitement que les crédits obtenus par le biais de la RAC ne sont pas pris en compte dans le calcul des heures ou des crédits requis pour bénéficier de ce programme de bourses.

4. Impact sur l'aide financière pour les étudiantes et étudiants en contexte de RAC (suite)

Tableau 2 : Impact des crédits obtenus en RAC sur le régime d'études des personnes étudiantes (Étude de cas BCI / Université de Montréal)

	Personne étudiantes ayant obtenu une RAC	Déjà à temps partiel	Temps partiel suite à la RAC
Hiver 2023	204	131	73
Automne 2023	268	134	134

4. Impact sur l'aide financière pour les étudiantes et étudiants en contexte de RAC (suite)

- La réduction de l'aide financière accordée à ces personnes peut entraîner la nécessité de recourir à un emploi rémunéré durant leur parcours scolaire.
- Rappelons que des études récentes démontrent qu'à partir d'un certain seuil du nombre d'heures travaillées (entre 15 et 25 heures), l'emploi étudiant peut nuire à la persévérance et à la réussite. (Remenick, L. et Bergman, M. 2021).

4. Impact sur l'aide financière pour les étudiantes et étudiants en contexte de RAC (suite)

- L'imposition de règles administratives qui tendent à réduire les montants d'aide financière accordés pour les personnes qui ont recours à la RAC va à l'encontre des objectifs de réussite scolaire visés par la Loi sur l'AFE.
- Ces mêmes règles peuvent avoir un important effet dissuasif de recourir à la RAC pour les personnes étudiantes bénéficiant ou souhaitant bénéficier du programme d'AFE.

5. Pistes de solution

À l’instar des recommandations de l’ORES (2023), de « *considérer, dans la démarche d’actualisation de l’aide financière aux études, à la fois les réalités étudiantes hétérogènes et le poids respectif des études et du travail* », il serait sans doute pertinent de proposer au MES des mesures additionnelles (concernant la RAC) pour atténuer les effets négatifs observés de certaines règles en vigueur à l’égard du programme québécois d’AFE ou des bourses Perspective Québec.

5. Pistes de solution (suite)

Piste 1

Reconsidérer l'orientation originellement prévue, que le Conseil du trésor n'a pas retenue en 1994, (Conseil supérieur de l'éducation, 2022) qui recommandait de considérer les crédits accordés par les activités de RAC aux fins de détermination du statut de fréquentation scolaire de la personne étudiante.

5. Pistes de solution (suite)

Piste 2

Ajouter des dispositions à la Loi sur l'aide financière aux études et aux règles d'admission des bourses Perspective Québec, afin de permettre aux personnes étudiantes de maintenir le statut de fréquentation scolaire à temps plein alors qu'elles étudient à temps partiel à l'intérieur d'un trimestre en conséquence de l'octroi de crédits en contexte de RAC (critères à déterminer).

Conclusion

Prendre acte de ces réalités et proposer des mesures concrètes pourrait éviter des situations contradictoires entre la volonté, d'une part, de mettre en place et de financer des mesures favorisant la persévérance et la diplomation (ex.: l'accessibilité à la RAC), et d'autre part, réduire l'accessibilité à l'aide financière avec les conséquences négatives qui sont connues sur ces mêmes objectifs de persévérance et de diplomation.

Bibliographie

Bélisle. R., Fernandez. N., *Rôle des pratiques en reconnaissance des acquis et des compétences dans la persévérance et la réussite scolaires d'adultes sans diplôme qualifiant*. Non publié.

Bonin, S., Girard. S. (2009), [Reconnaître les acquis de nos étudiants a-t-il un impact sur leur réussite scolaire?](#), Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

Conseil supérieur de l'éducation (2022). *La reconnaissance des acquis et des compétences au collégial : une avenue à optimiser et à promouvoir*, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur (extrait).

Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (2022). *État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen termes, diagnostic pour 500 professions*. MESS.

Ministère de l'Enseignement supérieur. Régime budgétaire et financier des cégeps — Année scolaire 2021-2022.

Ministère de l'Enseignement supérieur (1923). [Programme de bourses Perspective Québec | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Ministère de l'Enseignement supérieur. [Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec – Année universitaire 2023 2024 \(Mars 2024\)](#).

Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (2023). *Accessibilité financière aux études : quelles conditions pour la réussite étudiante ?*

Remenick, L. et Bergman, M. (2021). *Support for Working Students: Considerations for Higher Education Institutions*. The Journal of Continuing Higher Education, 69(1),34-45.